

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle OFOUONENE Jeanne dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).-

DIRECTION GENERAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Lci n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 67/304/MF-DGT du 30-9-67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du Décret 64/165 du 22-5-64 ;
- (/u le Décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le Décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement ;
- (/u le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelons individuels des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 84/870 du 06-07-84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le Décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le Protocole d'Accord du 5 août 1970 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 4880/MESS/CAB/DOB du 25-9-85 du Directeur de l'Oriantation et des Bourses transmettant le dossier de candidature de l'intéressée ;

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1er.- En application des Dispositions combinées du Décret n° 67/304 du 30-9-67 du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Mademoiselle OFOUONENE Jeanne, née le 12 Avril 1956 à Djambala, titulaire du Diplôme de Master Of Arts en Philosophie, obtenu à l'Université d'Etat de Lénin-grad (URSS) est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 FÉVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.-

Ange Edouard P O U N G U I.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :-

- JORPC..... 1
- DGED/DGPE..... 3
- DGE/DG..... 3
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 1
- MESS..... 1
- DPAA..... 2
- INTERESSEE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/BC..... 2/.